

Conseil municipal Du 20 Juillet 2020

Séance du 20 juillet 2020 L'an deux mille vingt Le vingt juillet à dix-neuf heures trente Le conseil municipal de cette commune s'est réuni dans les lieux habituels de ses séances sous la présidence de Mr Charles Demouge, Maire

ORDRE DU JOUR

- · Secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 mai 2020
- Compte de Gestion 2019
- Compte administratif 2019
- Affectation du résultat 2019*
- Rapport récapitulatif des marchés publics
- BP 2020, tarifs et redevances, subventions
- Mise à jour du tableau des effectifs Versement d'une prime exceptionnelle
- NEOLIA Ventes sociales à Fesches le Châtel
- Cessions foncières
- Regroupement d'associations cultuelles de l'Eglise protestante Demande de transfert d'affectation légale
- Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs
- Désignations diverses
- Questions diverses

Etaient présents:

MM. ALCON, CLAIREMONT, DEBROSSE, DEMOUGE, NORMAND, RAES, SIMONET, STEININGER (à partir du point n° 5) MMES BALLARÉ, JACQUIER, MOUILLET, PRETOT, SCHOULLER, Étaient absents excusés:

MM. CARECCHIO (pouvoir à G. SIMONET), STEININGER (Jusqu'au point n° 4), VIATTE-FLACHAT (pouvoir à G. SIMONET)

Mmes DAGOGNET (pouvoir à R. CLAIREMONT) GAVILLOT-ALCARAS (pouvoir à C. MOUILLET), POINSSOT (pouvoir à J. JACQUIER), SCHMITT (pouvoir à J. STEININGER)

Nombre de conseillers en exercice : 19

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Aïcha PRETOT est désignée secrétaire de séance

Date de convocation du conseil municipal :

15 juillet 2020

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 28 MAI 2020

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés

Affichage du compte rendu :

28 juillet 2020

COMPTE DE GESTION 2019

Le compte de gestion 2019 affiche exactement les mêmes résultats que le compte administratif.

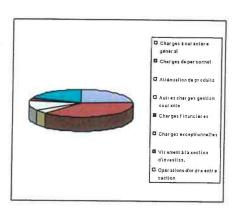
Il est proposé au conseil municipal de l'arrêter.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le compte administratif 2019 qui présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement	191 725,46 €
Section d'investissement Résultat de l'année 2019 Résultat N-1 ; Résultat cumulé	203 821,16 € - 85 684,83 € 118 136,33 €



Le compte administratif est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés (Le Maire n'a pas pris part au vote)

AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Conformément aux dispositions prévues par l'instruction M14, il convient de procéder à l'affectation du résultat dégagé au compte administratif 2019.



Le résultat du compte administratif 2019 s'établissant comme suit :

<u>Investissement</u>	
Résultat de l'année 2019	
Résultat N-1 :	
Résultat cumulé	

203 821.16 € -85 684.83 € 118 136.33 €

Fonctionnement

Excédent de l'année 2019 :

191 725.46 €

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le **résultat de fonctionnement** en recettes d'investissement du BP 2020, article 1068. Il est demandé au conseil municipal de se prononcer.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

RAPPORT RÉCAPITULATIF SUR LES MARCHÉS PUBLICS

Dans un souci de transparence, la réglementation prévoit que les marchés exécutés fassent l'objet de comptes rendus d'exécution.

Les marchés soldés doivent faire l'objet d'un rapport récapitulatif annuel. Ce rapport doit être communiqué à l'occasion de la présentation du budget.

Туре	Objet du marché	Titulaire	Date du	Montant	Montant total
marché			mandatement	initial du	du marché en €
			du solde	marché en € TTC	TTC
МАРА	IMPASSE BELLEVUE	EUROVIA	10/12/2019	164 163,76	164 163,76
МАРА	TRACTEUR	HUOT	13/12/2019	73 800,00	73 800,00
МАРА	PARKING RUE DES GRANDS CHAMPS	TECHNOVERT	10/12/2019	28 993,20	28 993?20

Ce rapport a été présenté au conseil municipal

BUDGET PRIMITIF 2020

Le budget primitif 2020 s'équilibre comme suit :

• Pour la section de fonctionnement : 1 431 725.00 ϵ

• Pour la section d'investissement : 979 761.79 €

Budget adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés



TARIFS ET REDEVANCES

ENSEIGNEMENT	2020
Allocation fournitures par élève	34
Aide matérielle collective aux familles en Primaire	900
Aide matérielle collective aux familles en Maternelle	350
Crédit direction en Primaire	100
Crédit direction en Maternelle	100
Crédit consommables Primaire (papier)	500
Crédit consommables Maternelle	300
Crédit copies Primaire	500
Crédit copies Maternelle	400
Crédit classe de la Psychologue scolaire	200
Crédit classe G+ E	200
Crédit livres Primaire ou BCD	1000
Crédit BCD Maternelle	100
Transport (par classe)	150
REGIES MAIRIE ET BIBLIOTHEQUE	
Tarifs exécutoires dès la transmission du BP au contrôle de légalité	
Bibliothèque : Enfants scolarisés à l'école primaire	Gratuit
Bibliothèque : Enfants scolarisés en secondaire	5 €
Bibliothèque : carte famille	15€
Bibliothèque : carte individuelle	7 €
Mairie : Photocopie A4	0.25
Mairie ; Photocopie A4 (document administratif) Mairie : Photocopie couleur A4	0.18
Mairie : Photocopie association	1.5
Distillation par journée d'utilisation du local de distillation	0.05
REGIE DROITS DE PLACE	
Tarifs exécutoires dès la transmission du BP au contrôle de légalité	
MARCHÉ	
METRE LINEAIRE	0.40 €
EMPLACEMENT	3 €
TAXE ADDITIONNELLE	0.50 €
CAMION VENTE EXCEPTIONNELLE	10 €
CAMION VENTE EXCEPTIONNELLE	60€
MARCHÉ DE NOEL (emplacement à la salle des fêtes)	10 €
FETE	
BANCS Confiserie et divers (m2)	1.60 €
MANEGE (Saint Laurent)	20 €
CIRQUE	
HEATRE (tarif adulte—enfant)	10 € - 5 €
CHAPITEAU	50 €
RAIS D'EAU ET D'ELECTRICITE (par jour et par caravane ou camping car)	5€
ORFAIT ANIMAUX (par jour)	10€
SPECTACLE MARIONNETTES	50€

TARIFS (SUITE)

CIMETIERE	
Tarifs exécutoires dès la transmission du BP au contrôle de légalité	7
CAVURNE TRENTENAIRE	350
CONCESSION TRENTENAIRE	100
CONCESSION CINQUANTENAIRE	200
CASE AU COLUMBARIUM	330
CONCESSION ENFANT TRENTENAIRE	50
CONCESSION ENFANT CINQUANTENAIRE	100
HOUPPIERS ET STERES	
Tarifs exécutoires dès la transmission du BP au contrôle de légalité	
HOUPPIER le stère TTC	10
STERE FAÇONNÉ (CHENE OU HETRE) le stère TTC A c/ 01/01/21	36
DROIT D'EXPLOITATION	20
PENALITE RETARD DIVERS	100
	-
Tarifs exécutoires dès la transmission du BP au contrôle de légalité Location matériel communal à l'association "Les Tupins"	100
	120
Mise à disposition d'un camion benne pour les déchets verts	100
(si tri nécessaire, redevance supplémentaire)	100
Prêt de la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville à une association ou entreprise extérieure à la commune (1 jour)	150
Caution pour le prêt de la salle d'honneur	
	500
Prêt de la salle de sport à une association sportive extérieure :	
Le week end	50 €
Le mois (par créneau hebdomadaire)	60 €
Salle de convivialité Maison des Associations	80 €
Caution salle de convivialité Maison des associations	500 €
Redevance occupation du domaine public pour un distributeur de boissons	25€/m²
Redevance pour installation de ruches sur un terrain communal	25
CANTINE SCOLAIRE	
Tarifs exécutoires dès la transmission du BP au contrôle de légalité	
Tarif matin 7h30 à 8h30 (selon quotient familial)	1.5/2€
Tarif soir 16h30 17h30 (selon quotient)	1.5/2 €
Tarif soir 16h30 18h (selon quotient)	2.25/3 €
Tarif repas + animation enfants domiciliés dans la commune (suivant quotient familial)	4/6/7€
Majoration repas enfant dont parents non domiciliés à Fesches	1 €
Repas pris à la cantine pour personnes expressément autorisées	7 €
Tarif accompagnement enfants de primaire aux sorties de 11 h 30 et 16h30	1.6 / iour
LOCATAIRES	1 € / jour
Entretien communs	
Mairie 25 + 12.50 Ascenseur	37.50 €
Ecole primaire 25+12.50 Ascenseur	37.50 €
Entretien chaudières	
Ecole Maternelle	118 €
Ecole primaire	159 €
LOCATION DE MATERIEL	
1 table + 2 bancs	10.00 €
REDEVANCE SUR RECETTES VIDE GRENIERS	5%

TARIFS (SUITE)

COMMUNE DE FESCHES LE CHATEL	BP 2020
	COMMUNE DE FESCHES LE CHATEL

TARIFS SALLE DES FÊTES
TARIFS SALLE DES FÊTES APPLICABLES AU 01/01/2021

			WEEK END	JOUR DE SEMAINE
004111/	10.00			
LOCAUX	CAT			
	1	ASSOCIATIONS		
		1a) 1ère demande 1b) 2ème demande *Si loto clé en main	GRATUITE 100 € 200 €	100 €
		1c) A partir de la 3ème demande (suivant planning) 1d) Cas particulier de l'association organisant une manifestation pour	200€	
		laquelle elle requiert un droit de place auprès des participants, et ce quel que soit l'ordre de la demande	200€	200 €
	2	PARTICULIERS	200€	120€
	3	SOCIÉTÉS artisanales, commer- ou industrielles - CE	250 €	250 €
XTERIEURS	CAT			
ATERIEURS	A	Associations	450.6	272.5
	4	Amicales du personnel	450 €	250 €
	5	Particuliers	500 €	250 €
	6	Sociétés artisanales, commerciales ou industrielles - CE	500€	500 €

Farifs adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés

SUBVENTIONS

Football Fesches Méziré	
	3 000
Tennis de table	1 021
Ski club	150
Hathor	788
G.S.S.F.	487
Comité de liaison	80
Anciens combattants républicains	538
Pêche	666
Chasse	80
Don du sang	692
FNACA	654
Cailloulus	671
Les petits pas	150
Les Amis de l'Ecole	80
Comice agricole	80
CCAS	7 000
Club cycliste ETUPES	80
Enseignement (prorata entre les deux écoles)	1 800
Amicale éducateurs vide grenier (en fonction du nombre de participants)	3 000
Société d'histoire naturelle du Pays de Montbéliard	30
Sésame Autisme	150
Les Amis de l'Hôpital	80
SCRAPTOUTDOUBS	150
Les Tupins	150
Banque alimentaire	500
Spririt Country Club	415
Atelier des Mamies	150
35ème RI	80
Foyer des jeunes	80

Subventions adoptées à l'unanimité des membres présents ou représentés moins une abstention (2 conseillers intéressés ne prennent pas part au vote)

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS VERSEMENT D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE

Tableau des effectifs:

Un poste d'adjoint technique à temps non complet a été créé le 1er septembre 2019.

L'agent affecté à ce poste ayant réussi le concours d'ATSEM principal de $2^{\text{ème}}$ classe, il est proposé de transformer le poste d'adjoint technique en poste d'ATSEM principal de $2^{\text{ème}}$ classe, selon la même quotité de travail (16/35ème), à la date du 1^{er} septembre 2020.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Versement d'une prime exceptionnelle :

Le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 permet aux collectivités territoriales de verser une prime exceptionnelle aux personnels ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 pour assurer la continuité des services publics. Le montant de cette prime est déterminé par l'employeur dans la limite d'un plafond de 1 000 ϵ . La prime exceptionnelle est exonérée de cotisations et contributions sociales ainsi que d'impôt sur le revenu. Les services de la commune de Fesches le Châtel ayant été mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, je vous propose d'instaurer une prime exceptionnelle au profit :

- des agents techniques amenés à procéder régulièrement à d'importants travaux de nettoyage et de désinfection de locaux.
- des agents administratifs amenés à assurer la continuité et l'adaptation du service public local

Cette prime exceptionnelle sera d'un montant de 100 euros maximum. Elle sera versée en une fois, en août 2020. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales. Le montant perçu par chaque agent sera fixé par arrêté individuel du maire.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

NEOLIA: VENTES SOCIALES A FESCHES LE CHATEL AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

NEOLIA a décidé de procéder à la vente de 32 logements et 12 garages situés à Fesches le Châtel, 1 et 2 Place de la Mairie.

Les prix de vente se situent dans la fourchette ci-après :

- Aux occupants :
 - Logements de type 3 entre 56 500 € et 57 000 €
 - Logements de type 4 entre 70 000 € et 70 500 €
- Logements vacants :
 - Logements de type 3 entre 64 500 € et 66 000 €
 - Logements de type 4 entre 80 000 € et 80 500 €
- Garages : entre 5 000 € et 6 000 €

En qualité de commune d'implantation, la commune de Fesches le Châtel doit donner son avis sur le dossier.

Avis favorable à l'unanimité des membres présents cu représentés moins une abstention

CESSIONS FONCIERES

Parcelle AB nº 259

Mr Pascal DUBOURG, dans le cadre de son projet d'achat de la maison des consorts CONTIN, rue des Oiches, souhaite acquérir la parcelle limitrophe, référencée section AB n° 259 d'une contenance de 500 m².

France Domaines a évalué la valeur vénale de ce terrain à 40 000 €, hors frais d'enregistrement.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire :

- A céder ce terrain à Mr DUBOURG pour le montant estimé par France Domaine
- A signer l'acte authentique à intervenir étant précisé que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

Parcelle C 63

Mr Pascal DUBOURG a émis le souhait d'acquérir la partie de la parcelle C 63 contenant le ruisseau, située au droit de sa propriété.

La parcelle C 63 longeant plusieurs parcelles, les propriétaires concernés (Mr et Mme LUDINARD, Mme CHIPEAUX, Mr et Mme LODS) ont été consultés par courrier.

Comme pour toute cession, la commune a sollicité de France Domaine l'estimation de la valeur vénale de cette parcelle de 1 150 M² dont la particularité repose sur le fait qu'elle se situe en zone UC et en zone N. Ainsi, la valeur au m² varie selon la situation de l'emprise parcellaire propre à chaque riverain : $1 \in \mathbb{N}$ en zone N ; 7,80 $\in \mathbb{N}$ en zone UC.

Après discussion avec les intéressés, et en accord avec ces derniers, le Maire propose la cession à chacun des riverains , de la partie de parcelle située au droit de leurs propriétés respectives au prix de $5 \in \text{le m}^2$. Ce qui représente :

- 334 m² environ pour Mr et Mme LODS, soit 1 670 €
- 116 m² environ pour Mr et Mme LUDINARD, soit 580 €
- 316 m² environ pour Mme CHIPEAUX, soit 1 580 €
- 384 m² environ pour Mr DUBOURG, soit 1 920 €

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition sachant que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des acquéreurs.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

Déclassement du domaine public

Par délibération du 7 novembre 2019, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur la cession des parcelles cadastrées section B n° 136 et n° 431 aux surfaces respectives de 1 920 m² et 1088 m² au prix de 70 € le m² à NEOLIA dont le projet consiste à construire un ensemble immobilier de 8 pavillons destinés à la location.

La réalisation de places de stationnement en nombre suffisant nécessite la cession du talus situé en bordure de la rue de l'égalité, et dont il convient de procéder au déclassement du domaine public pour rendre la mutation possible.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

REGROUPEMENT DES ASSOCIATIONS CULTUELLES DE L'EGLISE PROTESTANTE UNIE DEMANDE DE TRANSFERT D'AFFECTATION LEGALE

Mr André EGREMY, Président de l'Association cultuelle de l'église protestante unie de Fesches Dampierre Allenjoie et Mr GUERY, Pasteur, ont informé Mr le Maire de la fusion des ACEPU de Fesches-Dampierre-Allenjoie d'une part et d'Etupes d'autre part, lesquelles ne forment plus qu'une seule paroisse, dès lors dénommée « ACEPU Val d'Allan ».

Ainsi, l'avis du conseil municipal est demandé quant au transfert de l'affectation du temple de Fesches le Châtel à l'ACEPU du Val d'Allan.

Avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés.

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CCID

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, propose la liste des contribuables suivants :

Commissaires titulaires		Commissaires suppléants	
Marie DAGOGNET	Conseillère municipale	Aïcha PRETOT	Conseillère municipale
Alain DEBROSSE	Conseiller municipal	Sacha ALCON	Conseiller municipal
Gérard SIMONET	Conseiller municipal	Jacqueline JACQUIER	Conseillère municipale
Roger CLAIREMONT	Conseillèr municipal	Mickaël VIATTE	Conseiller municipal
Jérémie STEININGER	Conseiller municipal	Hélène GAVILLOT-ALCARAS	Conseillère municipale
Michaël RAES	Conseiller municipal	Evelyne BALLARé	Conseillère municipale
André EGREMY		Michel MARCHESI	
Claude METTETAL		Bernard FROEHLY	
Pierre DONZé		Lionel LODS	
Gérard BILLEY		Marie Louise DICANOT	
Christian BILLEY		Pascal PEUGEOT	
Gérard NEDEZ		Jean LAMBERT	
Paul GENTILHOMME		Michèle SIMONET	
Jean Pierre POINSSOT		Gilles SAUNIER	
Jean Pierre CASSARD		Claude BILLEY	
Vincent MOUILLET		Ghislain TRIPET	

AUTRES DESIGNATIONS

Correspondant « défense » :

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal désigne Gilles NORMAND

Correspondant « Prévention routière » :

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal désigne Gérard SIMONET

Désignation de délégués au CNAS :

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal désigne :

- Pour le collège des élus : Charles DEMOUGE
- Pour le collège des salariés : Sylvie SADOUL

Membres du conseil municipal assurant le service minimum d'accueil :

MM. CLAIREMONT, RAES
MMES BALLARÉ, MOUILLET, PRETOT, SCHMITT, SCHOULLER

QUESTIONS DIVERSES

<u>Contrat cuisine d'UZEL</u>: le <u>con</u>trat est reconduit pour une nouvelle période d'un an Prix du repas : 3.30 € HT

Convention de mise à disposition de locaux avec les Franças :

Les Francas sont autorisés à entreposer du matériel dans le local à bois moyennant une redevance mensuelle de $10 \in$.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 22 heures

La secrétaire de séance,

Aïcha PRETOT